

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023



1 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2023

1-1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ET LES PRINCIPAUX INDICATEURS

LE DEFICIT PUBLIC

Pour 2023, le déficit public est estimé à 5 % du produit intérieur brut (PIB), soit 125 Milliards d’euros dont la majeure partie (– 4,0 %) proviendrait de sa composante structurelle. Il est stable par rapport à 2022 malgré le ralentissement de la croissance et le coût des mesures prises pour soutenir le pouvoir d’achat des ménages.

LA DEPENSE PUBLIQUE

ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE POUR L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ENTRE 2021 ET 2023

	2021	2022	2023
Dépense publique (hors CI) en % du PIB	58,4	57,6	56,6
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1461	1522	1564
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)	2,6	– 1,1	– 1,5
Principales dépenses d’investissement (en Md€)	/	/	24

Sources PLFI 2023

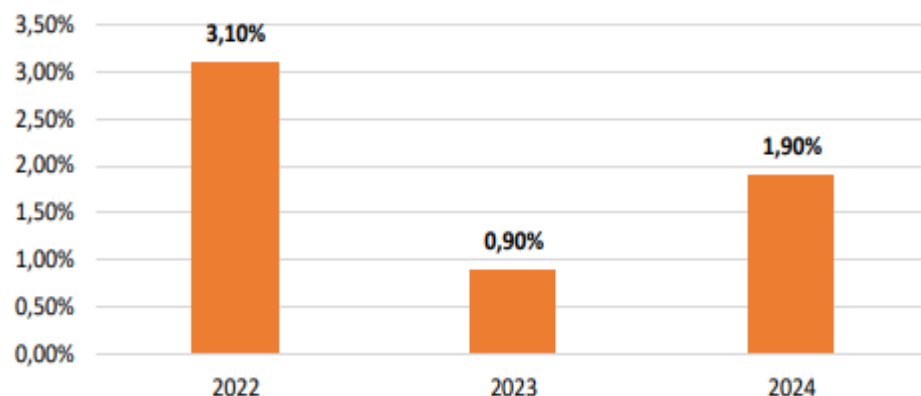
En cohérence avec les prévisions d’inflation, la dépense publique, désormais évaluée en milliards d’euros, augmenterait en valeur en 2022 et 2023, mais baisserait en volume pour chacune de ces deux années.

LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

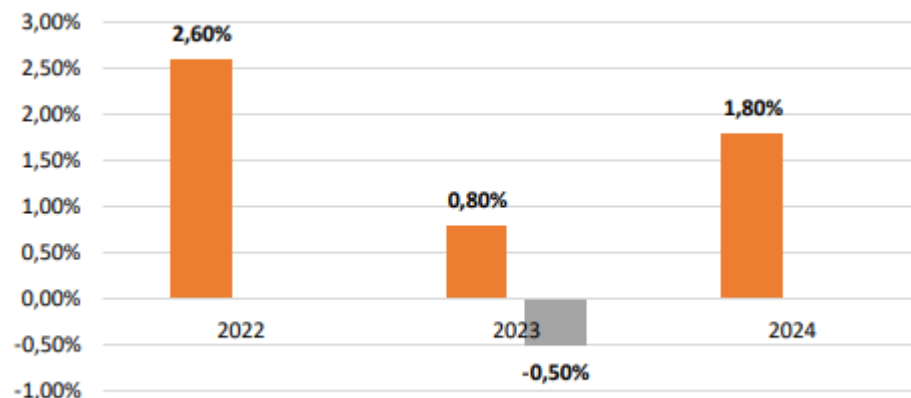
Dans le PLFI 2023, la croissance réelle attendue pour 2022 s’élèvera à +2,7 %, en légère hausse par rapport aux prévisions de croissance établies dans le Programme de stabilité 2022-2027 présenté en juillet 2022 (+2,5 %). A contrario, la croissance pour 2023 est abaissée de +1,4 % à +1,0 %, conséquence pour partie de la politique de resserrement monétaire de la Banque Centrale Européenne qui a fait évoluer son principal taux directeur afin de normaliser la politique monétaire dans un contexte d’inflation forte avec un euro au plus bas face au dollar.

Toutefois, les dernières projections de croissance établies par la Banque Centrale Européenne et la Banque de France font état d’une prévision de croissance pour 2023 comprise entre +0,8 % et -0,5 % et une reprise économique à horizon 2024.

Projections de croissance zone euro

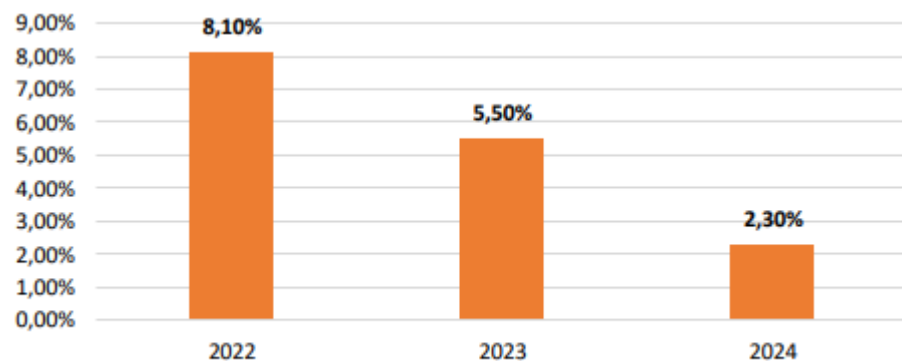


Projections de croissance France



Source : BCE & Banque de France

L'INFLATION



Sources : Bloomberg, calculs de la Banque de France (dernières données au 3 octobre 2022), BCE.

Conséquence de la pandémie et de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, l'inflation a atteint un niveau record en 2022, soit 10% en zone euro et 6,2% en France pour le mois de septembre. L'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) s'élève désormais à 4,8 % en zone euro et 3,7 % en France.

La politique monétaire de la BCE qui a relevé ses taux directeurs de 1,25 % contribue à juguler l'inflation qui devrait ralentir en 2024 pour tendre vers 2,3 % en zone euro.

HAUSSE DES TAUX ET RENCHERISSEMENT DU COUT DU CREDIT

Le renchérissement du coût du crédit constaté sur 2022 pourrait se poursuivre en 2023 sous l'effet conjugué :

- De nouveaux taux d'usure contraignants imposant aux banques des plafonds

Publiés le 29 septembre 2022, les taux d'usure varient selon la durée des prêts à taux fixes, passant ainsi d'un taux unique de 1,76% quelle que soit la durée de l'emprunt à un taux de 2,75 % pour les prêts supérieurs à 2 ans et inférieurs à 10 ans, 2,83 % pour ceux de 10 à moins de 20 ans et 3,03 % pour ceux de 20 ans et plus. Ce taux a

provoqué des blocages dans la distribution des prêts et certains organismes comme la banque postale et l'AFL ont déclaré ne plus pouvoir prêter à taux fixes. Il a également contribué à accroître la part des prêts à taux variables dans les prêts accordés.

- L'évolution du taux directeur de la BCE porté à 1,25 % en septembre 2022 pour lutter contre l'inflation
- La revalorisation successive en février puis août 2022 du taux du livret A et du livret d'épargne populaire les faisant passer respectivement de 0,50 % à 2,00 % et de 1,20 % à 4,60 %

Ainsi, après avoir bénéficié d'une période de taux négatifs ou nuls, les collectivités locales seront confrontées à une hausse des taux d'intérêts à court et long terme.

L'Euribor 3 mois s'établit désormais à plus de 1,0 % environ, alors qu'il était encore négatif en début d'année, tandis que le taux des emprunts d'État à 10 ans cote à plus de 2,20 %. D'ici fin 2023, le coût du crédit devrait se raffermir d'avantage et la hausse des prix nettement se tempérer.

L'IMPACT DE LA CONJONCTURE SUR LES FINANCES LOCALES

La note de conjoncture de la Banque Postale parue le 6 octobre 2022 se fait l'écho de ce contexte inflationniste hors norme impactant les finances locales, bien de que de façon inégale en fonction des niveaux de collectivité. La structure des dépenses des communes fait qu'elles sont plus significativement impactées par la hausse des prix.

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,7	87,5	+ 3,0	90,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,0	22,2	+ 7,3	23,8
Recettes fiscales	+ 2,5	58,2	+ 3,9	60,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,5	15,5	+ 0,8	15,6	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,5	11,1	+ 10,1	12,2
Participations	- 2,5	3,2	+ 1,7	3,3	- Recettes d'investissement (6)	+ 1,7	11,0	+ 3,1	11,4
Produit des services	+ 18,0	6,1	+ 3,0	6,2	- Flux net de dette (7) =	-	+ 0,1	-	+ 0,2
Autres	+ 9,4	4,5	+ 0,0	4,5	- Emprunts nouveaux*	+ 9,8	6,4	+ 2,4	6,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 2,7	74,3	+ 5,5	78,4	- Remboursements (8)*	+ 1,3	6,4	- 0,1	6,4
Dépenses de personnel	+ 2,5	40,1	+ 3,4	41,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 2,1	-	- 0,6
Charges à caractère général	+ 6,2	17,7	+ 14,7	20,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	64,8	+ 0,3	65,0
Dépenses d'intervention	+ 1,6	13,3	+ 1,8	13,5	Budgets principaux				
Autres	- 5,7	1,8	+ 0,0	1,8	p : prévisions				
Intérêts de la dette	- 9,3	1,4	- 6,1	1,3	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,9	13,2	- 11,3	11,7	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 19,3	6,8	- 21,9	5,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris"

Note de conjoncture « Les finances locales – tendances 2022 par niveau de collectivités locales » La banque postale

En 2022, les dépenses de fonctionnement des communes augmenteraient de 5,5 % (4,9 % pour l'ensemble des collectivités) sous l'effet de la revalorisation de 3,4 % de la masse salariale (hausse du point d'indice, revalorisation des bas salaires, révision des grilles des catégories B et C) et de l'augmentation de 14,7 % des charges à caractère général, notamment des produits alimentaires, combustibles, carburant, gaz et l'électricité, fournitures d'entretien. Avec des recettes de fonctionnement n'augmentant que de +3,0 % (+3,2 % pour l'ensemble des collectivités), l'épargne brute serait en repli de 11,3 % en 2022. L'inflation qui impacte l'autofinancement, n'empêche toutefois pas la reprise en valeur des investissements, soit +7,3 %, même si cette hausse répercute pour une partie la hausse des coûts de la construction.

En 2023, la situation économique sera toujours impactée par la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie et nécessitera le maintien du bouclier tarifaire. Les effets de l'inflation qui perdurera sur l'exercice entraîneront la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achat d'électricité de gaz, de produits alimentaires...) et pèseront lourdement sur les dépenses des collectivités locales. De plus, la masse salariale absorbera en année pleine la hausse du point d'indice intervenue en 2022.

1-2 LE PLFI 2023 : ACTIONS INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

LES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES

Pour 2023, les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 43,7 milliards d'€ (+672 M€ / 2022) dont pour les principaux postes 26,6 milliards d'€ au titre de la dotation globale de fonctionnement et 6,7 milliards d'€ au bénéfice du F.C.T.V.A.

- La dotation globale de fonctionnement

Faisant suite à une baisse des dotations de 2014 à 2017 puis à une stabilité globale sur la période 2017-2022, le projet de loi de finances pour 2023 acte une augmentation de 320 M€ de la DGF du bloc communal qui avoisinera ainsi les 27 milliards d'€ en 2023. Sur ces 320 M€, +200 M€ viendront abonder la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), +90 M€ la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et +30 M€ la dotation d'intercommunalité. Ces abondements seront financés par des fonds externes et non plus par un écrêtement de la dotation forfaitaire. La seule variable susceptible de générer une perte de dotation en 2023 serait alors une diminution de la population DGF.

Selon la Première Ministre, grâce à cette enveloppe, 90 à 95 % des collectivités verront leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023, leur permettant ainsi de faire face à la crise énergétique.

- Le soutien de l'Etat aux projets d'investissement

Les dotations historiques, à savoir la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV), la dotation de soutien à l'investissement des départements sont maintenues en 2023 à hauteur de 2 milliards d'€ (montant distribué en 2021 aux collectivités au titre des quatre dotations).

Vient s'ajouter à cette participation, un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert », doté de 1,5 milliards d'€ d'autorisations d'engagement (375 M€ de crédits de paiement 2023), qui pourra financer des projets spécifiques, ou identifiés par les contrats de relance et de transition écologique, et proposera une offre d'ingénierie nouvelle. Il accompagnera l'investissement des collectivités locales en matière de transition écologique : réhabilitation des friches, rénovation énergétique des bâtiments publics, création d'îlots de fraîcheur...

Est inscrit par ailleurs un abondement de 5,7 M€ pour la biodiversité portant la dotation de soutien aux communes pour la protection de biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales à 30 M€ en 2023.

LA FISCALITE

En matière de fiscalité, le gouvernement s'est engagé à ne pas plafonner la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives afin de ne pas limiter les ressources fiscales des collectivités alors que les charges courantes ne cessent d'augmenter. Calculée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2021 et novembre 2022, cette dernière qui était de 3,4 % en 2022, pourrait avoisiner les 6 % en 2023.

SUPPRESSION DE LA CVAE DES ENTREPRISES

Afin d'alléger les impôts de production pesant sur les entreprises, l'article 5 du PLFI pour 2023 acte la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) mais sur deux ans et non plus un comme prévu initialement.

La compensation se fera à travers l'obtention d'une fraction de TVA, calculée à partir de la moyenne des recettes de CVAE des trois dernières années et en lui appliquant la dynamique de TVA dans les années à venir. Cette compensation considérée comme intégrale, pérenne et dynamique entrera en vigueur dès 2023.

La suppression de cet impôt économique représentant 22 % des recettes des intercommunalités interroge les élus du bloc communal qui souhaitent que la dynamique de tva soit répartie selon des critères territorialisés tenant compte de l'activité économique. Un amendement du gouvernement prévoit d'inclure l'année 2023 dans le calcul de la compensation moyenne 2020 -2023 retenue, plus favorable pour les collectivités qui bénéficieront de la dynamique de la CVAE sur 2023. En territorialisant la répartition de cette dynamique de TVA, un retour sur investissement de la compétence développement économique pourrait s'opérer pour le bloc communal.

Si la CVAE 2023 est supérieure à moyenne de CVAE 2020/23, alors le bénéfice en résultant pour l'Etat servirait à abonder le fonds vert.

La Contribution Economique Territoriale ne concernera plus que la Cotisation Foncière des Entreprise et verra son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 2 à 1,625 % en 2023 puis à 1,25 % en 2024.

POURSUITE DE LA REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

Certaines mesures correctrices ont été intégrées dans le projet de loi de finances suite à la réforme des indicateurs de richesse, ces derniers étant pris en compte dans le calcul des dotations et leur éligibilité.

REPORT DE LA REFORME DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX COMMERCIAUX

Suspension pour 2023 de la réforme des valeurs locatives de locaux commerciaux. Cette demande de report permettra de conduire de façon plus satisfaisante l'actualisation des valeurs locatives des locaux et d'en limiter les effets induits persistant malgré les mécanismes de garantie mis en place.

UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR AIDER LES COLLECTIVITES IMPACTEES PAR LES HAUSSES DU PRIX DE L'ENERGIE ET LA REVALORISATION DE LA MASSE SALARIALE

Outre la négociation gouvernementale à l'échelon européen afin d'obtenir une baisse structurelle des tarifs de l'électricité, les 28 000 communes comptant moins de 1 000 habitants se voient appliquer un tarif réglementé de vente de l'électricité. Pour les autres communes et leurs groupements, le Parlement a institué un filet de sécurité. La loi de finances rectificative n°2022-1157 du 16 août dernier a ainsi introduit un dispositif de 430 M€ destiné aux communes et à leurs groupements subissant une baisse significative de leur épargne brute en raison de la hausse des prix de l'énergie et de la revalorisation du point indiciaire des fonctionnaires (+3,5 % de hausse initiée par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022). Deux critères cumulatifs préalables doivent être remplis : une épargne brute au 31/12/2021 représentant moins de 22 % de leurs

recettes réelles de fonctionnement et un potentiel financier par habitant pour les communes (potentiel fiscal par habitant pour les EPCI) représentant moins du double de la moyenne de la strate. Les collectivités éligibles sont celles qui connaîtront une baisse de leur épargne brute de plus de 25 % entre 2021 et 2022 principalement sur les dépenses énergétiques et de revalorisation indiciaire.

Pour chaque commune ou EPCI bénéficiaire, cette dotation est égale à la somme d'une fraction de 50 % de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre la revalorisation du point d'indice, ainsi que d'une fraction de 70 % des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires constatées en 2022

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS : LES PACTES DE CONFIANCES REMPLACENT LES CONTRATS DE CAHORS

Faisant suite à l'annonce effectuée par la candidat Macron d'un plan de 20 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat dont 10 à la charge des collectivités, la volonté d'encadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités locales est traduite dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Ainsi les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 40 M€ verront le taux de progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement limité à l'inflation moins 0,5 % chaque année pendant 5 ans. Ce pacte de confiance diffère des précédents contrats de Cahors en ceci que la contractualisation ne se fait plus au niveau individuel mais au niveau de la catégorie. En effet, concernant le bloc communal (communes + EPCI), des mesures correctives de retour à l'équilibre ne seront engagées pour les communes défaillantes que si le dépassement de plafond est avéré pour l'ensemble des collectivités de la catégorie.

Les dépenses de fonctionnement des budgets principaux et des budgets annexes des collectivités locales doivent évoluer de la façon suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2022 à 2027
Taux d'inflation prévue à partir de 2023	5%	4,2%	3,00%	2,10%	1,80%	1,80%	
Dépenses de fonctionnement des budgets principaux augmentées de l'inflation (Md€)	199,0	207,4	213,6	218,1	222,0	226,0	1 286,0
Inflation diminuée de 0,5% sauf en 2022	5%	3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,30%	
Montant des dépenses augmentée de l'inflation - 0,5% (Md€)	199,0	206,6	211,7	215,1	217,9	220,7	1 271,1
Effort demandé aux CL sur les 5 années = 15 Md€	0,0	-0,8	-1,9	-3,0	-4,1	-5,2	-14,9

Note du Département Finances et fiscalité locales de l'AMF du 12/10/2022

L'Association des Maires de France évalue à de 15Md€ cet effort pour l'ensemble des collectivités locales sur les 5 années.

Avec le PLFI pour 2023 se pose plus que jamais la question de l'autonomie financière des collectivités locales (l'autonomie fiscale ne concernant plus que le bloc communal), les réformes successives vidant les collectivités de leur pouvoir de taux, leur octroyant des ressources interdépendantes de la conjoncture économique, et pesant sur leurs dépenses par des décisions en matière de revalorisation du point d'indice, de carrière... L'imprévisibilité qui découle de ces facteurs rend d'autant plus difficile l'élaboration et le pilotage des budgets locaux.

2 - PRINCIPAUX OBJECTIFS ET EQUILIBRES FINANCIERS POUR L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

2-1 LES HYPOTHESES SOUS-TENDANT LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

STABILITE DE LA FISCALITE MENAGE

Un objectif de stabilité des taux de taxes foncières en 2023 après une baisse des taux de 2 % en 2022.

Fiscalité Ménage	Taux 2021	Taux 2022
Foncier bâti	50,93%	49,91%
Foncier non bâti	107,63%	105,47%

STABILITE DES REDEVANCES DES SERVICES AUX USAGERS

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des talantais, la commune reconduit en 2023 les tarifs aux usagers.

Sous l'impulsion de la CAF, la tarification des services aux usagers repose depuis septembre 2022 sur le principe du taux d'effort proportionné à l'ensemble des revenus des familles, et non plus sur des tranches de revenus. Cela concerne la restauration, l'animation de proximité, ainsi que les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaire.

Lors de cette refonte des tarifs, la proposition de la commune visait alors à limiter autant que possible la variation de tarif pour les familles, à ne pas répercuter sur l'utilisateur les fortes hausses de prix impactant le coût des services et notamment les tarifs de restauration, et à instaurer un taux d'effort différencié bénéficiant aux usagers dont le quotient familial est inférieur à 750 €.

En 2023, la commune maintient sa position et ne répercutera pas sur les usagers les hausses de coûts. A titre d'exemple, pour la restauration collective, la commune enregistrera plus de 55 K€ de hausse dont 41 K€ sur la restauration scolaire sans que les familles ne soient impactées.

LA RECHERCHE D'ECONOMIES

Face à une section de fonctionnement de plus en plus contrainte par une accélération des dépenses de fonctionnement courant, susceptible de dégrader les ratios d'épargne, la recherche d'économie constitue le fil directeur de la construction budgétaire.

- Des mesures de sobriété énergétique au niveau des services ont d'ores et déjà été engagées en réduisant les consommations, en abaissant les consignes de chauffage et en limitant l'usage de l'eau chaude sanitaire.
- La renégociation des contrats informatiques a permis de réaliser des gains substantiels : transformation de l'infogérance en cogestion, suppression des intermédiaires et négociation au meilleur prix auprès des prestataires pour les antispam et antivirus, rattachement à la Métropole pour le marché télécommunications (moins cher et plus performant), économies réalisées sur la maintenance avec le changement du logiciel dédié à la bibliothèque et la refonte du site internet.
- L'inscription de certaines dépenses est conditionnée à l'obtention de subventions : la commune manifeste son volontarisme dans la recherche de subventions avec l'instauration dans le budget primitif 2023 de dépenses « conditionnelles », c'est-à-dire portant sur des dispositifs ou actions subventionnés par les partenaires de la commune. Malgré l'inscription des crédits, la dépense ne sera engagée qu'avec l'assurance de percevoir le financement en contrepartie.

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SIGNIFICATIF SUR LA SECONDE PARTIE DU MANDAT

Un effort d'investissement toujours plus significatif reposant sur 10 projets structurants déclinés dans un programme pluriannuel 2023-2026 (détaillés page 21). En 2023, la commune consacrera 3,49 M€ à l'investissement dont 2,38 M€ fléchés sur ces 10 projets. Après deux années consacrées au désendettement, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer ces investissements.

2-2 LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

SYNTHESE DES GRANDES MASSES DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET PREVISIONS 2023

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022* estimé	BP 2023* prévu
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits cession)	13 821 696	12 858 806	12 828 469	13 016 043	12 897 415	13 634 436	13 674 460	13 748 296	13,7	14,29
Dépenses réelles de fonctionnement	11 786 794	11 020 286	10 854 131	11 009 635	10 861 586	11 794 840	11 420 695	11 500 742	12,2	13,43
Epargne brute	2 034 902	1 838 520	1 974 338	2 006 408	2 035 829	1 839 596	2 253 765	2 247 554	1,47	0,86
Amortissement en capital de la dette	1 243 584	1 264 648	1 316 400	1 265 992	1 368 942	1 305 173	1 050 297	966 588	0,99	0,85
Epargne nette	791 318	573 871	657 939	740 415	666 887	534 423	1 203 468	1 280 966	0,48	0,01
Dépenses d'investissement hors dette	4 170 743	2 694 029	2 248 295	4 080 307	5 923 735	5 729 447	2 882 259	3 619 137	2,25	3,51
Recettes d'investissement hors dette, y compris cessions	1 926 251	1 375 131	524 311	3 798 182	1 017 358	2 349 430	2 730 186	282 870	1,30	0,61
Emprunts nouveaux hors report	-	-	-	3 000 000	-	1 000 000	900 000	-	-	3,10
Encours de dette au 31/12	11 984 181	10 722 304	9 402 132	11 136 139	9 767 197	9 462 024	9 311 728	8 345 139	7,36	7,36
Capacité de désendettement au 31/12	5,9	5,8	4,8	5,6	4,8	5,1	4,1	3,7	5,0	8,6

* en M€

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE ET SA CAPACITE A COUVRIR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

On constate un effet de ciseaux sur 2023 avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes :

- De BP 22 à BP 23, +8 % sur les DRF et +5,3 % sur les RRF
- De CA 22 à BP 23, +10,1 % sur les DRF +4,3% sur les RRF

Au budget primitif 2023, l'épargne brute (solde entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement) est estimée à 0,86 M€, en baisse notable par rapport au budget primitif 2022 (1,1 M€). Il s'agit toutefois au BP 2023 d'une épargne budgétaire prévisionnelle qui est amenée à évoluer au fil de l'exécution de l'année et participe au financement de la section d'investissement.

L'épargne nette est le solde d'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Tenant compte d'un remboursement en capital de la dette de 0,85 M€ en 2023, Le niveau d'épargne nette dégagé au BP sera juste suffisant pour couvrir le remboursement en capital de la dette. A ce stade de la prévision, la commune ne pourra plus autofinancer ses investissements et devra recourir à l'emprunt.

L'emprunt d'équilibre avoisinera les 3,1 M€. Une mobilisation d'emprunt de l'ordre de 2,8 M€ reste soutenable pour la commune sans dégrader trop les ratios de solvabilité.

2-3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE, LA PREVENTION, LA MEDIATION

- Renforcement du service de police municipale
 - Augmentation conséquente des moyens et des effectifs avec un budget avoisinant les 40 K€ (hors coût de personnel) qui a plus que doublé en 2 ans et l'embauche prévue dès 2023 d'un sixième policier municipal.
 - Convention avec la ville de Daix pour une mise à disposition partielle de cet agent moyennant compensation financière de l'ordre de 40 K€
 - Achat de 3 vélos électriques pour plus de proximité avec les administrés
- Fin de la première phase de déploiement du réseau de vidéo protection en 2023 avec l'installation de 8 caméras supplémentaires. 310 K€ ont déjà permis l'équipement du Centre Commercial du Point du jour, de la Mairie et de l'ensemble des groupes scolaires. Des crédits sont prévus à partir de 2024 en vue d'une seconde phase (extension de l'implantation des caméras dans les quartiers).
- Reconduction du dispositif de médiation conclu avec les bailleurs sociaux implantés au Belvédère pour une recette attendue de 29,6 K€, soit 20 € par an par logement.

LES ACTIONS SOCIALES, LES AINES ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

- Instauration du projet France Services pour déployer une offre de services sur l'ensemble du territoire et favoriser l'accès aux droits. Dès le 2 janvier, la plateforme France Services installée au Relais proposera une offre d'accès aux services publics, diversifiée et accessible à tous, en adaptant les modes d'intervention aux publics les plus fragiles et en proposant un accueil personnalisé et qualifié. Municipaliser les services à la population permettra d'éviter la stigmatisation, de changer l'image de l'intervention sociale sur le territoire et d'offrir une meilleure lisibilité des services offerts à tous. 4 agents assureront le fonctionnement de ce dispositif.
- Dans le domaine de l'action sociale, mise en place d'une stratégie ouverte vers l'ensemble des talantais qui ont besoin d'un coup de pouce dans leur quotidien, en particulier en direction des séniors. Il s'agira de développer une démarche d'accompagnement à l'autonomie et de favoriser l'accès aux soins par des accompagnements individuels renforcés comme la démarche de diagnostic participatif ECLAT pour les séniors avec la CARSAT.
- Maintien d'une politique d'attribution des aides ouverte à tous les talantais en coordonnant les aides sociales à Talant avec l'ensemble des partenaires et mettant en adéquation les moyens financiers avec les besoins des foyers les plus fragiles ou en difficulté passagère.
- Développement de l'attractivité de la commune et de ses quartiers en veillant aux équilibres de peuplement à Talant et en favorisant le bien-vivre ensemble à travers des actions comme les diagnostics en marchant, les réunions habitants bailleurs ou les médiations avec les bailleurs. L'objectif est de maintenir une réactivité dans le traitement des problèmes quotidiens par une intervention coordonnée entre les différents services relatifs à la tranquillité publique et les bailleurs sociaux.

- Affirmation d'une politique locale de l'emploi des jeunes et des adultes à travers une coordination active et structurée des dispositifs sur le territoire (exemple du Pass Emploi issu du partenariat Ville / Pôle Emploi) pour contribuer à l'autonomie économique et sociale des demandeurs d'emploi et particulièrement des jeunes.
- Accompagnement des familles en soutenant la fonction parentale, en réduisant les inégalités dans l'épanouissement et la réussite des enfants, en luttant contre le décrochage scolaire (actions coups de pouce CP et maternelle, soutien scolaire collégiens), en renforçant l'accueil socio-éducatif et la médiation sociale (Farandole, accueil parents-enfants), en évitant l'endettement des familles et rendant accessibles les activités extra-scolaires.
- Poursuite de la politique de la ville par des actions portées par plusieurs services (Turbine, Famille Jeunesse, Relais, Culture et Médiathèque) afin de solliciter des subventions dans le cadre de l'actuel contrat de ville reconduit en 2023 pour une année supplémentaire. A ce titre, 30 K€ sont attendus de la part des financeurs que sont l'Etat et la Métropole. Des actions complémentaires seront sollicitées au titre des dispositifs « quartiers d'été » et « été culturel » pour financer une programmation estivale enrichie de temps forts culturels et festifs. Le dispositif pourra se généraliser avec l'organisation de « quartiers d'automne » et « d'hiver ».
- Accentuation de l'effort en faveur des aînés avec un budget dédié en hausse de 15 % par rapport à 2022.

LES MESURES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Des mesures ont été engagées par la commune dans la continuité du Plan de sobriété énergétique présenté le 6 octobre par le gouvernement et qui a pour objectif de réduire la consommation d'énergie de 10 % en 2 ans pour, dans un premier temps limiter les risques de coupure d'énergie cet hiver et à long terme réduire la dépendance énergétique de la France.

- Politique de rénovation thermique des bâtiments :

Les études de diagnostic énergétique (décret tertiaire pour bâtiments de plus de 1000 m²) ont été terminées en 2022. Pour rappel, le décret tertiaire impose à tous les propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de s'engager sur des économies d'énergies de -40% à l'échéance 2030, -50% en 2040 et -60% en 2060.

Le tableau ci-dessous synthétise cet audit et donne les grandes orientations en termes de travaux pour les années à venir (*Attention : chiffres HT bruts source bureau d'études*)
Les sites Mennetrier et la Turbine ont été sortis du périmètre car des études de programmation sont en cours.

Bâtiments	Surface du bâtiment en M²	Eclairage Led	Têtes Thermostatiques	Menuiseries Extérieures	Isolation				Installations Thermiques			Total HT	Total TTC
					Plancher sur vide sanitaire	Toitures terrasses	Combles	Murs Int - Ext	Réseau de chaleur	Ventilation programmable	Pompe à chaleur		
Mairie Eudes 3	870	9 200,00		31 300,00			77 300,00	40 180,00		12 000,00	43 000,00	212 980,00	255 576,00
Mairie Maison du Chapitre	1004	11 115,00	420,00	24 964,00				6 921,00		51 554,00	16 793,00	111 767,00	134 120,40
Brassens - Vincenot	2055	18 400,00		130 000,00				230 000,00		188 000,00	336 400,00	902 800,00	1 083 360,00
Santona	2060	42 180,00		14 900,00		255 120,00		14 368,00	36 960,00		72 520,00	436 048,00	523 257,60
MTE	2610	85 000,00		156 000,00		343 360,00		84 425,00	25 657,00	38 000,00	100 000,00	832 442,00	998 930,40
Langevin Primaire	995	9 000,00				49 870,00		96 000,00		72 000,00	66 000,00	292 870,00	351 444,00
Langevin SUM	308	4 000,00		56 070,00		15 300,00						75 370,00	90 444,00
Langevin Maternelle	552	5 000,00		79 050,00		52 500,00					45 000,00	181 550,00	217 860,00
Triolet	2454	32 700,00		23 800,00		316 070,00		158 000,00			96 000,00	626 570,00	751 884,00
Prévert	2759	42 900,00	8 540,00		56 774,00	176 675,00			27 000,00		96 000,00	407 889,00	489 466,80
Curie	913	15 810,00		7 500,00	15 700,00		103 230,00				45 120,00	187 360,00	224 832,00
		275 305,00	8 960,00	523 584,00	72 474,00	1 208 895,00	180 530,00	629 894,00	89 617,00	361 554,00	916 833,00		5 121 175,20 €
Décret Tertiaire													
Échéance 2030													
Échéance 2040													
Échéance 2050													

L'échéance 2030 pèse environ 4 à 5 M€, soit entre 500 et 600 K€ par an. Pour 2023, les travaux sont inscrits au budget primitif à hauteur de 400 K€ et concernent le remplacement de l'éclairage de la salle Pierre de Coubertin par de la LED, le remplacement d'éclairage et de menuiserie au groupe scolaire Langevin et la salle à usage multiple (SUM). Un programme pluri annuel est à l'étude sur cette base.

Le raccordement au RCU (réseau de chaleur urbain) se poursuit en 2023 avec le raccordement de l'école Prévert et du gymnase Santona. Des réflexions sont en cours avec la Métropole pour le déploiement du réseau sur d'autres quartiers de la Ville.

D'autres pistes sont en réflexion :

- Installation de bornes fontaine sur réseau dans les bâtiments (attention à la gestion des déchets type gobelets)
- Récupération d'eau pluviale sur les bâtiments (hangars du CTM notamment)
- Pose de panneaux photovoltaïques (ombrières sur parkings ou panneaux sur toitures) en autoconsommation ou revente sur réseau (réflexions en cours en lien avec Dijon Métropole)

Des mesures de sobriété énergétique ont également été mises en place dès septembre 2023 :

- Limitation du chauffage dans les bureaux
- Réduction des consommations électriques (éclairages led, extinction des postes informatiques le soir...)
- Diminution des éclairages nocturnes

- Réduction des consommations d'eau chaude sanitaire

- **Patrimoine naturel et végétal - biodiversité :**

- Poursuite de la plantation d'arbres (au-delà du plan 1000 arbres)
- Poursuite de la rénovation de massifs fleuris avec paillage et arrosage goutte à goutte
- Végétalisation du cimetière
- Installation de nichoirs à chauve-souris, à hirondelles, hôtels à insectes
- Requalification de la Combe Valton en sanctuarisant les mares et points d'eau
- Poursuite de la régulation des populations de pigeons pour préserver la petite faune aviaire
- Réinstallation de ruches.

- **Voiries - Déplacements - mobilité :**

- Passage à led de l'éclairage public communal en lien avec le passage à led des éclairages de voirie
- Achat de VTT électriques pour la PM
- Mise en place d'arceaux vélos sur les sites municipaux
- Poursuite de l'aide à l'achat de VAE (vélos à assistance électrique)
- Poursuite d'achat de véhicules électriques
- Poursuite des aménagements cyclables avec Dijon Métropole.

- **Actions de sensibilisation**

- Animations participatives portant sur le développement durable menées à la Turbine par les services civiques
- Manifestation « Mai à vélo » portée par le service des sports

L'ENFANCE ET LA SCOLARITE

- Reconstitution de la semaine de l'enfance prévue au mois de Novembre comportant des prestations de sensibilisation des enfants au thème de la différence retenu en 2023. Est prévu dans ce cadre la réalisation, avec la participation des enfants des trois services de la direction Scolarité Enfance Jeunesse, d'un livre de recettes du monde dont la distribution aux familles est prévue à la fin de l'année scolaire 2022/2023.
- Suivi du projet éducatif territorial voté en septembre 2022 qui se poursuit avec l'organisation d'un premier comité de pilotage d'ici fin 2022.
- Etude engagée avec le cabinet ACOBA afin de préciser le projet de réaménagement de l'espace Mennetrier en pôle Enfance.
- Evolution de la capacité d'accueil du multi-accueil restant à l'ordre du jour
- Poursuite de structuration du service péri et extrascolaire avec la mise en place, en collaboration avec le service jeunesse, d'articulations et de temps forts communs pour une recherche de cohérence globale de l'offre de loisirs pour les enfants et les jeunes

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

- Clarification des conditions d'accueil municipal des enfants en situation de handicap dans les structures de l'enfance et de la petite enfance
- Engagement par la Turbine d'un état des lieux de l'existant en en termes d'actions inclusives afin de faire de nouvelles propositions de projets en direction des habitants en situation de handicap.
- Prestations supplémentaires d'accompagnement des animateurs pour améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans le cadre de stages d'activité accueillis pendant l'été à la Turbine
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive dans le secteur des cerisiers dont les travaux sont prévus dès 2023.
- Une journée Handi valide sera portée par le service des sports en 2023 avec des animations en faveur de l'inclusion
- Création et développement avec l'association « Un avenir pour Chloé » et la Croix Rouge Française d'un Centre de Pédagogie Conductive (CEC) à Talant.

LA CULTURE, LA MEDIATION CULTURELLE, LA BIBLIOTHEQUE ET LES SPORTS

- Programmation culturelle hors les murs et dans chaque lieu :
 - 12 spectacles (18 représentations) programmés salle Gabin,
 - 21 spectacles (30 représentations) programmés à l'Ecrin,
 - 10 manifestations culturelles hors les murs (Talent Médiéval, La grande fête, Partir en Livre...)
 - 4 expositions à la Galerie
 - 1 animation chaque mercredi et samedi matin à la bibliothèque,
 - création de la deuxième œuvre du parcours d'art urbain : TRUC
- Développement de résidence d'artistes à la salle Gabin et à la Galerie
- Renforcement du Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) à destination de tous les publics à travers la programmation de 40 actions de médiation culturelle
- Enrichissement du fonds documentaire de la bibliothèque avec de nouvelles collections plus attractives reposant sur 1750 nouvelles acquisitions de documents (livres, manga, BD, DVD, jeux vidéo...) et développement de l'animation « famille » dans ce lieu avec 69 animations à la bibliothèque (Récréé à conte, Coince ta bulle...)
- Pour aller plus loin, la réflexion est engagée sur l'espace Brassens Vincenot
 - 1 identité, 1 nom, 1 entrée, 1 accueil unique, une pluralité d'offres culturelles

- Lieu de convivialité, d'échange, de partage
 - Meilleure visibilité
 - Meilleure accessibilité
 - Lieu de résidence artistique
 - Plus de lien avec la place Mendès France
- Réflexion engagée avec l'office du tourisme de Dijon Métropole pour renforcer la visibilité de patrimoine talantais dans la proposition de circuits touristiques métropolitains.
 - En matière de sports, la ville poursuivra l'accompagnement financier et logistique des clubs et associations œuvrant sur le territoire communal, et se traduisant notamment par la mise à disposition d'équipements, objet d'un programme pluriannuel d'entretien et modernisation. Par ailleurs, 2023 verra la mise en place de nombreuses animations autour du sport
 - Reconstitution dès 2023 du Talant Urban Trail initié en 2022
 - Soirée des sports, animation sportive et culturelle autour du street'art, mai à vélo, journée handi-valide.

L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA TURBINE

- Doté actuellement d'un agrément « centre social » transitoire, le projet de la Turbine sera à nouveau étudié en février 2023. Il devrait venir conforter pour deux ans le projet de développement initié par la Municipalité, projet qui encourage la participation des habitants et centralise l'offre de loisirs en direction des 12-17 ans. Par ailleurs, 3 départs en retraite successifs entre l'été 2022 et l'été 2023 constituent des leviers à la réorganisation et aux recrutements de cadres, d'animateurs de terrains et renouvellement de volontaires en service civique.
- Un travail collaboratif est engagé avec les directions, « enfance et scolarité », « culture » et « interventions sociales » pour développer notamment des actions transversales et solliciter des partenariats de moyens ou financiers. Si le soutien financier des partenaires se confirme, les « terrasses » se déclineront au plus près encore des habitants, dans les quartiers et tout au long de l'année. La transversalité concernera également les activités dites « passerelle » entre l'enfance et la jeunesse qui consisteront en des propositions communes aux enfants des deux directions. Avec le relais, des réflexions sont en cours pour identifier des financements qui permettraient d'accentuer les actions liées au numérique, la rencontre des habitants les plus isolés et la stimulation de la solidarité entre voisins.
- Poursuite des efforts de communication autour du projet et des actions de la Turbine avec le déploiement d'un nouveau logo et de supports de communication
- Concernant les instances participatives, un effort particulier sera fait sur une meilleure communication entre les conseils de quartier, ainsi qu'une proposition de formations aux participants pour davantage d'autonomie. Le service « adulte » du centre socio-culturel qui accompagne les conseils de quartier sera renommé service « citoyenneté » et doté d'un animateur professionnel en remplacement de l'adulte relais.
- Regroupement en 2023 au sein d'un service jeunesse unique de l'ensemble des activités actuelles du club jeunes, de l'animation de proximité, des 10-17, de « un espace pour toi », du comité des enfants et du comité des jeunes. De cette réorganisation devrait émerger une offre jeunesse unique et complète qui proposera aux jeunes et à leur famille une offre de loisirs diversifiée (accueil libre, sorties, séjours, montée de projets, studio de musique, stages...), identifiable par tous les

habitants et accessible à tous et toutes. L'entité jeunesse sera début 2023 pilotée par un chef de service en cours de recrutement et qui supervisera également le service famille.

- S'ils n'alimentent pas les projets participatifs du centre socio-culturel, comme par exemple la Grande Fête, les ateliers de loisirs continueront d'être progressivement transmis au tissu associatif qui a la compétence pour les organiser et les proposer aux habitants.
- Le service familles continuera à soutenir les habitants, parents isolés ou en difficulté, à travers des actions comme « 1.2.3. Partez » qui permettent de projeter de nouvelles activités et sorties avec un transport collectif notamment l'été, mais également de construire des relations sociales entre habitants.

3 - LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2023

3-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2022	Projet BP 2023	Variation	%
011-charges à caractère général	3,02	3,50	0,48	15,9%
012-charges de personnel	7,72	8,05	0,33	4,3%
014-atténuation de produits	0,28	0,30	0,02	7,1%
65-autres charges de gestion courante	0,70	0,82	0,12	17,1%
Total des dépenses de gestion courante	11,72	12,67	0,95	8,1%
66-charges financières	0,11	0,18	0,07	63,6%
67-charges exceptionnelles	0,60	0,58	-0,02	-3,3%
Total dépenses réelles de fonctionnement	12,43	13,43	1,00	8,0%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011)

Le chapitre 011, constitué de postes de dépenses fortement corrélés à l'inflation, augmente de près de 0,48 M€ et représente environ la moitié de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement

Directement impactées par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, les dépenses d'alimentation explosent : + 55 K€ dont +41 K€ sur la restauration scolaire. Les dépenses d'électricité ont été multipliées par 2,5 sur la base des nouveaux marchés passés. Il reste encore une part variable dans la détermination du prix de l'énergie en 2023 qui n'exclue pas une inscription complémentaire de crédits au cours de l'année et ce, malgré la mise en œuvre dès 2022 des mesures d'économies et de sobriété énergétiques.

Le gaz baisse légèrement car la commune bénéficie de tarifs négociés en 2021 pour 2022 et 2023. Toutefois, le risque d'augmentation en 2024 est fort probable.

Malgré le bonus gouvernemental et la ristourne de certains fournisseurs (TOTAL), le prix des carburants augmente, d'autant que la flotte thermique municipale fonctionne principalement au gazole le plus impacté par la hausse des prix.

Les fournitures de bâtiment sont multipliées par 2, parfois par 3.

Les charges locatives et les taxes foncières augmentent légèrement avec l'achat de cellules supplémentaires au CCPJ. La vente prévue du local des Cerisiers permettra d'impacter toutefois ces postes à la baisse.

Les contrats de prestations de service sont également revalorisés, et particulièrement le marché d'entretien d'espaces verts.

LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Le chapitre 012 représente le deuxième poste d'augmentation des dépenses en volume, soit +0,33 M€.

Les dépenses de personnel sont directement impactées par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui est passé de 4,68% à 4,85% au 1^{er} juillet 2022., ainsi que par les hausses successives du SMIC intervenues en 2022. Cela représente en année pleine une augmentation de la masse salariale de +265 K€ (incluant rémunération, charges sociales, GVT et revalorisations catégorielles induites). Sur ces 265 K€, 138 K€ sont imputables aux vacataires. Les taux de cotisations restent toutefois stables.

La commune prévoit de nouvelles embauches en 2023 : un sixième policier municipal, un agent en renfort pour les équipes chargées de la propreté urbaine, un équipier dédié à l'entretien des espaces verts, 3 personnes en service civique, un médiateur.

De nouvelles vacances vont intervenir en 2023 pour former les animateurs à l'accueil des enfants porteurs de handicap, pour renforcer d'un référent supplémentaire l'équipe de la maternelle Prévert, pour pourvoir au remplacement de 2 agents partis en disponibilité, pour permettre l'ouverture d'un nouveau groupe d'aide aux devoirs sur la primaire Triolet. 100 K€ supplémentaires seront ainsi déployés sur des dispositifs pour l'accueil de loisirs, la réussite éducative, la Turbine et les Loisirs.

Des crédits sont par ailleurs prévus pour d'éventuels remplacements face à un taux de sinistralité qui évolue sensiblement sur certains métiers (+50 K€)

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) qui se calcule sur la base des années 2018 à 2022 risque d'augmenter significativement sous l'effet de l'inflation constatée sur les 2 dernières années.

Le transfert d'un agent du CCAS à la ville (Relais) pour accompagner la mise en œuvre du label France Service représentera un surcoût de 42 K€.

Le budget « personnel » de l'Ecrin porté par la ville est en augmentation (+18 % de hausse), notamment pour permettre le bon fonctionnement de l'équipement (heures supplémentaires versées aux agents permanents et recours accru aux d'intermittents assurant des prestations d'accueil, de sécurité incendie, de surveillance, et de ménage).

Cette dépense est remboursée en fin d'année par le budget annexe mais la charge budgétaire pèse au BP sur le chapitre 012.

La réflexion sur une possible externalisation de certains services (ex périscolaire) se poursuit mais ne trouvera pas de traduction concrète dans le budget 2023.

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 014)

Ce chapitre porte l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole qui augmente de 33 K€ en 2023 pour s'établir à 230 K€.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est budgété à hauteur de 74 K€, ce qui équivaut au montant du prélèvement 2022 notifié à la ville de Talant. Une provision de 2 K€ est prévue pour rembourser d'éventuels dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Le maintien du niveau de subvention aux associations est garanti en 2023 à 180 K€

La subvention au CCAS augmentera de près de 120 K€ afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de la structure, sachant que contrairement aux années antérieures, on ne pourra pas compter sur la reprise des résultats antérieurs pour équilibrer le budget

Les indemnités des élus varient à la marge pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice votée en 2022.

LES CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

L'augmentation du chapitre est imputable d'un part à l'inscription des ICNE 2023 au budget primitif (à la demande du contrôle budgétaire exercé par la Préfecture) et d'autre part à la charge d'intérêt supplémentaire générée par l'évolution des index des deux emprunts révisables de la commune. Les charges financières passeront ainsi de

108 K€ en 2022 à 136 K€ en 2023. Le désendettement constaté ces deux dernières années, avec l'arrivée à maturité d'emprunts avec de forts taux d'intérêts, permet toutefois d'atténuer cette hausse.

40 K€ d'intérêts Courus Non Echus (ICNE) seront inscrits au budget 2023. Après les écritures de régularisation de fin d'année, ils seront diminués du montant des contrepassations intervenant sur l'exercice au titre des ICNE 2022, soit 23,3 K€.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

La contribution de la commune à l'Ecrin reste constante et affirmée d'une année sur l'autre à 0,56 M€, tout en absorbant une hausse des dépenses d'énergie de 30 K€ et une hausse de la masse salariale de 50 K€.

Les subventions exceptionnelles versées aux personnes de droit privé dans les domaines de la culture et des sports diminuent légèrement pour s'ajuster aux dossiers reçus.

3-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2022	Projet BP 2023	Variation	%
013-atténuations de charges	0,07	0,10	0,03	42,9%
70-produits des services du domaine, ventes dive	0,87	1,01	0,14	16,1%
73-impôts et taxes	9,76	10,13	0,37	3,8%
74-dotations et participations	2,84	3,02	0,18	6,3%
75-autres produits de gestion courante	0,03	0,03	-	0,0%
Total des recettes de gestion courante	13,57	14,29	0,72	5,3%
76-produits financiers	-	-	-	
77-produits exceptionnels	0,00	0,00	-	0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	13,57	14,29	0,72	5,3%

LES IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les impôts directs locaux

Fiscalité Ménage	Bases 2022 notifiées	Hypothèses de revalorisation des bases retenues	Bases 2023 estimées	Taux 2023	Produit 2023 attendu (y compris CoCor pour TFPB)
Foncier bâti	16 307 000	5%	17 122 350	49,91%	8 836 633
Foncier non bâti	19 700	-2%	19 300	105,47%	20 356
Taxe d'habitation	891 400	5%	936 000	17,69%	165 578
	17 218 100		18 077 650		9 022 567

Le produit des impôts ménage à percevoir sur 2023 s'élèverait à 9,02 M€ sur la base d'une hypothèse de revalorisation des bases de 5 % pour le foncier bâti et la taxe d'habitation et de -2% pour le foncier non bâti. En regard du produit fiscal attendu en 2022, soit 8,59 M€, force est de constater que sans recours au levier fiscal, les impôts directs locaux bénéficieront du dynamisme des bases fiscale indexées sur l'inflation à hauteur de 430 K€.

Le produit de foncier bâti tient compte du coefficient correcteur instauré pour assurer la neutralité financière de la réforme instaurant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (1,033187 en 2022). Il reste encore à percevoir un produit de TH sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sur la base du taux 2017 de 17,69 % et de bases bénéficiant de la revalorisation forfaitaire.

La simulation tient également compte de la reconduction du dispositif d'exonération de 30 % des bases de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux implantés dans le quartier prioritaire de la politique de la ville. Cela représente 415 K€ de perte de produit fiscal, compensé à hauteur de 165 K€ par l'Etat, soit un coût net de 250 K€.

Les autres impôts et taxes

La fiscalité reversée par la Métropole : la Dotation de Solidarité Communautaire

Le nouveau pacte financier et fiscal 2022-2026 établi entre la Métropole et ses communes-membres et adopté lors du conseil métropolitain du 24 mars 2022 s'est conclu par la baisse de l'enveloppe globale de DSC versée de 2 M€ (-1 M€ en 2022 et -1M€ en 2023). L'application des nouveaux critères de répartition de l'enveloppe s'est toutefois traduite par un gain pour la commune de Talant, avec une DSC versée de 414 102 € en 2022, soit +19 443 € par rapport à la dotation historique de 394 216€. La DSC notifiée pour 2023 s'élèvera à 426 200 €, soit un gain supplémentaire de 12 K€ / 2021.

Le rendement attendu de la taxe additionnelle aux droits de mutation est légèrement revalorisé à 470 K€

La hausse des taux des prêts bancaires ainsi que le durcissement des conditions de prêts peuvent influencer à la baisse le comportement d'achat des ménages en 2023 et les transactions immobilières mais l'impact financier touchera surtout 2024.

La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est prévue en légère hausse à 190 K€ en 2023. Par contre le rendement de la taxe locale sur la publicité extérieure est revu à la baisse pour tenir compte de la faillite d'une entreprise et du retrait de deux annonceurs.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, le projet de loi de finances pour 2023 acte le maintien de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement, avec néanmoins une poursuite accentuée de la hausse des dotations de solidarité urbaine (+90 M€) et rurale (+200 M€) mais financés sur des crédits nouveaux et non par écrêtement de la dotation forfaitaire.

La prévision budgétaire qui va suivre est tributaire des éventuels amendements au projet de loi de finances à intervenir et devra être affinée suite à notification des services de l'Etat. En l'absence de données sur l'évolution de la population, l'hypothèse prise pour la construction budgétaire est de reconduire en 2023 le montant notifié de dotation forfaitaire en 2022, soit 1,34 M€. Pour la commune, un taux de progression de 2,5% sera appliqué à la DSU 2022 pour obtenir un produit attendu de 680 K€. La Dotation Nationale de Péréquation diminuerait pour s'établir à 43 K€, soit -10%.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) se maintient à son montant de 2022, soit 5,5 K€ encaissés.

En 2023, les financements de l'Etat seront sollicités au titre du Contrat de ville pour 25 K€ et au titre du financement du label France Service pour 30 K€. Par ailleurs, sur les crédits du chapitre, 35 K€ sont des nouveaux financements inscrits en contrepartie de dépenses conditionnelles qui ne seront exécutées que si la subvention se réalise. Ils concernent principalement des actions complémentaires relevant de la politique de la ville (animation vie sociale, culture, bibliothèque, club jeune) subventionnées par l'Etat.

Les compensations d'exonération

Les compensations d'exonération de taxes foncières sont inscrites à hauteur de 235 K€ dont 165 K€ au titre de l'exonération de 30 % au bénéfice des bailleurs sociaux

Les autres dotations

Les dotations CAF passeraient de 450 K€ à 530 K€ en 2023 avec de nouvelles activités subventionnées sur le numérique et les animations collectives portées par le service Famille Jeunesse notamment. A contrario, sur la Petite Enfance le bonus territoire est dorénavant versée directement à la crèche collective « la Pouponnière » et vient en déduction du prix du berceau acquitté par la commune.

LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Les prévisions de hausse s'établissent à +150 K€ dont +100 K€ de remboursements de charges du budget annexe au budget principal portant sur les dépenses de personnels et fluides qui ont subi de fortes hausses

Avec la reconduction des tarifs aux usagers, les redevances concernant la restauration scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire, et les loisirs ne varient qu'à la marge sur les activités reconduites.

Le supplément de recettes provient principalement des animations et dispositifs concernant la jeunesse avec notamment la relance de nombreux séjours mis à l'arrêt pour cause de covid pour le club jeune, l'enfance, les 10-17 ans. De nouveaux séjours sont également proposés pour les enfants porteurs de handicap et pour favoriser la transition entre enfance et jeunesse (séjour passerelle).

LES ATTENUATIONS DE CHARGE ET LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitres 013 et 75)

Compte tenu de l'incertitude générée par les élections professionnelles, aucun remboursement de décharge syndicale n'est budgété pour 2023.

Tenant compte du fort taux de sinistralité, les remboursements sur rémunération du personnel (remboursement de l'assurance du personnel) sont prévus en augmentation de près de 52%.

Les revenus des immeubles (presbytère, vignes, logements, salles de réunion) tiennent compte des revalorisations annuelles mais restent stables

3-3 L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)

OPERATIONS	2023	2024	2025	2026
Programme de rénovation énergétique	400	400	400	500
Désamiantage et déconstruction de l'ex Foyer Grandjean	50	1000	1000	
Restructuration CCPJ	500	500	500	500
Pôle Enfance Mennetrier	150	500	1000	1000
Rénovation Brassens Vincenot	50	200	500	500
Restaurant école Curie	500	850	40	
Aire de jeux inclusive quartier Cerisiers	500	100		
Réhabilitation Combe Valton		300	300	
Végétalisation du cimetière	120			
Video protection	110	100	100	100
Plan pluriannuel d'investissement	2380	3950	3840	2600
Entretien, rénovation du patrimoine	520	520	520	520
Eclairage led	50	50	50	50
Aménagement espaces verts	100	100	100	100
Signalétique et accessoires Voiries	30	30	30	30
Etudes	50	50	50	50
Acquisitions foncières	100	100	10	10
Véhicules et matériels	100	100	100	100
Informatique	80	60	60	60
Fonds documentaire Médiathèque	30	20	20	20
Equipement, matériels, mobiliers	20	20	20	20
Travaux cimetière	30	30	30	30
Dépenses récurrentes (hors TIR)	1110	1080	990	990
TOTAL EQUIPEMENT	3490	5030	4830	3590
TRAVAUX EN REGIE	200	200	200	200
Services techniques				
Autres services				

Le rapport d'orientations budgétaire pour 2023 permettra de poser les prémisses d'un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2023/2026 concernant 10 projets structurants pour l'avenir pour un investissement annuel moyen de 3,2 M€.

Tenant compte des dépenses d'équipement récurrentes, l'investissement total prévisionnel (hors remboursement de la dette) s'élèvera à environ 17M€ sur la période dont 3,49 M€ pour le seul exercice 2023.

LES PROJETS STRUCTURANTS DU MANDAT

- L'ancien foyer Robert Grandjean

La Ville de Talant est en passe d'acquérir l'ancien foyer Grandjean afin de pouvoir y entreprendre des travaux de désamiantage et de démolition. Les études et diagnostics interviendront en 2023 pour permettre le début des travaux à partir de 2024.

- Le centre commercial du Point du Jour

Le projet de requalification du centre commercial permettra de garantir une meilleure sécurité et de donner plus d'attractivité aux commerces. Les études se poursuivent en 2023. Ce projet, ainsi que le périmètre d'intervention de la collectivité, restent à calibrer avec la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise.

- Le pôle enfance Mennetrier

Il s'agit de concrétiser un projet de regroupement des activités liées à l'enfance et la jeunesse sur un lieu unique en adéquation avec l'évolution constatée des besoins d'accueil. Les études de programmation sont en cours avec proposition de scénarii. Le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre interviendra en 2023 avec des travaux prévus à partir de 2024.

- Le site Brassens Vincenot

Une réflexion sur l'offre de service sur ce lieu est en cours afin de redonner une meilleure visibilité des différents espaces et revoir les flux publics notamment. Une intervention lourde sur le bâti est prévue avec isolation thermique de l'enveloppe pour limiter les consommations et les surchauffes l'été.

- Le restaurant de l'école Curie

Il s'agit d'une extension du restaurant et d'une mise en accessibilité du site avec construction d'un nouveau bâtiment dans la cour de l'école. Les travaux interviendront sur la période 2023/2024.

- L'aire de jeux inclusive quartier Cerisiers

Une ancienne aire de jeux et des terrains de sport vétustes dans le parc des Cerisiers seront remplacés par un nouvel aménagement ludique multi générationnel et tous handicaps. Les travaux sont prévus sur la période 2023/2024.

Un projet plus global est en réflexion en vue d'un réaménagement des espaces et des flux dans la Cerisaie, le marché et le jardin Colonel Beltrame.

- Le Parc de la Combe Valton

Le projet, en lien avec la requalification de la voirie, porte sur la remise en valeur des espaces naturels (mares, plantation d'arbres...) et la re végétalisation de surfaces minérales.

Les travaux sont prévus sur la période 2023/2024.

- La végétalisation du cimetière

Ce projet qui vise également à limiter les ilots de chaleur en ville, se traduit par l'enherbement du cimetière suite à l'arrêt du désherbage phytosanitaire et limiter l'entretien. La réfection de l'entrée principale et la reconstruction du mur sud en pierres sont également prévues.

- La vidéo protection urbaine

Le déploiement des caméras de vidéoprotection urbaine sur les axes stratégiques et entrées de ville se poursuit avec la pose d'une trentaine de caméras en 2023.

LES DEPENSES RECURRENTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses récurrentes d'investissement s'élèvent à environ 1 M€ en moyenne. Des crédits supplémentaires seront prévus en 2023 visant à augmenter le fonds documentaire de la bibliothèque et à refondre le site internet de la commune (+20 K€ de dépenses portées par l'informatique).

LES TRAVAUX EN REGIE

Les travaux en régie sont inscrits à hauteur de 0,2 M€ (0,18 M€ en 2022), tenant compte de la hausse du prix des fournitures servant à leur valorisation

LA GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Le marché de travaux portant sur la rénovation de la cantine de l'école Curie sera géré en AP/CP sur la période 2023/2025. Les travaux s'élèvent à 1,37 M€ avec une couverture en crédits de paiement de 0,46 M€ en 2023.

	Coût € TTC	2023	2024	2025
Maîtrise d'œuvre	45 738	12 962	12 963	2 880
Signalétique	2 500		2 500	
Travaux réseaux Gaz	3 500	3 500		
Peinture appartement	20 000	20 000		
Travaux	1 136 400	424 000	676 000	36 400
Actualisation 10 %	113 640		113 640	
Aléas 4 %	45 456		45 456	
TOTAL	1 367 234	460 462	850 559	39 280

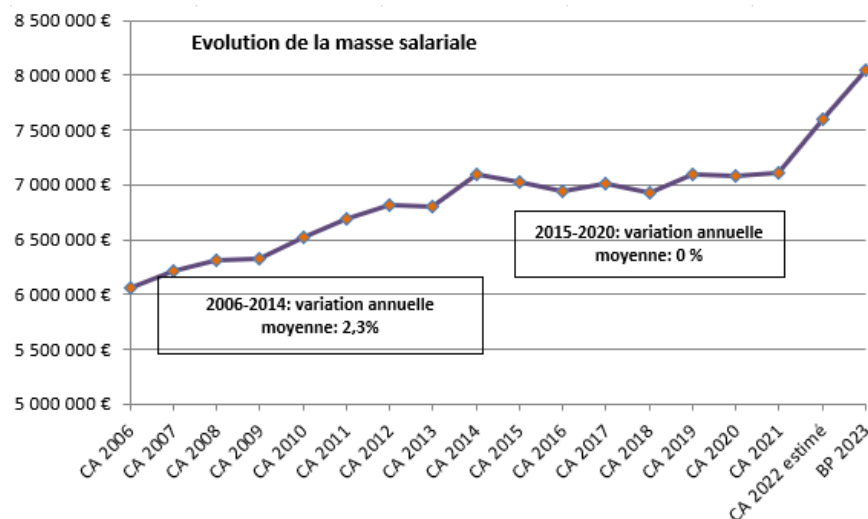
D'autres projets de travaux, pour l'instant au stade des études, pourront se décliner en AP/CP dès qu'ils seront affinés.

LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le financement des investissements 2023 se fera pour la majeure partie par emprunt (3 M € d'emprunt d'équilibre), par le FCTVA à hauteur de 300 K€ et les produits de cession pour 127 K€. La dotation aux amortissements participera également à hauteur de 750 K€.

ANNEXE I : LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

Evolution de la masse salariale

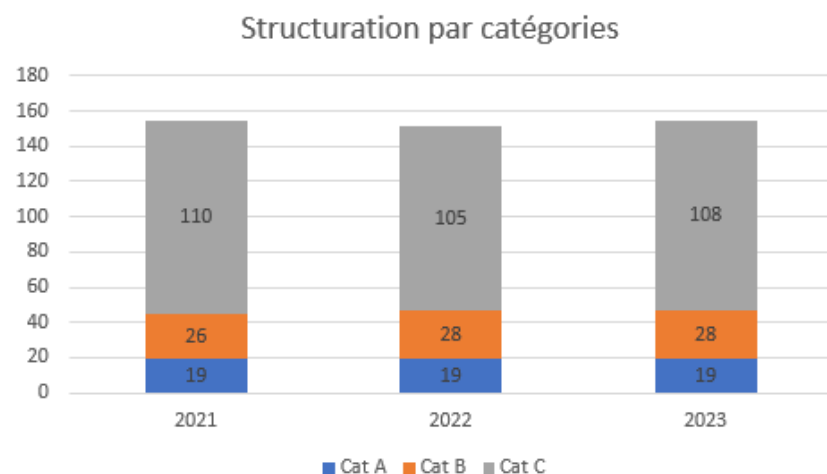


La présente courbe de l'évolution de la masse salariale laisse apparaître l'impact sensible à compter de 2022 des orientations gouvernementales visant à revaloriser les grilles indiciaires des personnels de catégorie C et celles des catégories B, d'améliorer leur déroulement de carrière, ainsi que les mesures catégorielles touchant certains grades de catégorie B relevant depuis 2019 de la catégorie A.

Elle illustre également l'impact projeté des évolutions successives du SMIC et de la récente évolution de la valeur du point d'indice effective depuis juillet 2022, qui ont considérablement évolué en raison de l'inflation.

Ces paramètres expliquent en grande partie la hausse des dépenses de personnel qui étaient pourtant contenues depuis 2014 en dépit de projets municipaux nouveaux, notamment l'Ecrin.

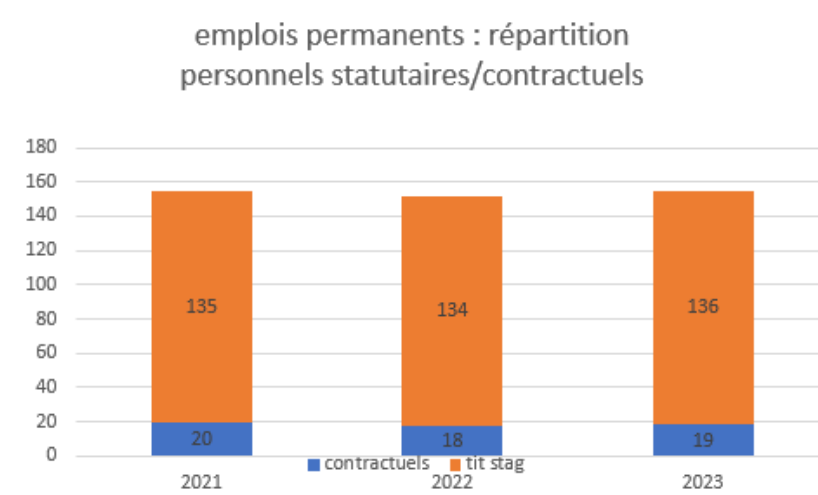
Evolution des effectifs sur postes permanents pourvus



Les effectifs sur postes permanents restent relativement stables à l'échelle des deux dernières années, avec une totalisation qui va légèrement s'élever sur 2023 et se porter à 155 agents, de par le transfert d'un personnel CCAS à la ville et le recrutement souhaité d'un 6^{ème} policier municipal.

La structuration laisse apparaître un pourcentage moyen de catégories C établi à 70% du total, contre 17,5% en catégorie B, et 12,5 % en catégorie A.

Répartition personnels statutaires/personnels contractuels



Les emplois permanents relèvent à plus de 87,5% de personnels statutaires (fonctionnaires territoriaux voire fonctionnaires détachés) conformément aux dispositions du statut de la Fonction publique.

La proportion de personnels contractuels reste stable autour de 12,5% : certains d'entre eux peuvent avoir vocation à devenir des personnels statutaires uniquement lorsqu'aucun concours n'est exigé, d'autres correspondent à des emplois spécifiques ou des emplois qui n'ont pu être pourvus par des fonctionnaires en poste ou personnes sur listes d'aptitude de concours.

Les évolutions de cette répartition sont difficiles à déterminer compte tenu de la relative perte d'attractivité de la Fonction Publique dans un contexte où le taux de chômage est de surcroît en baisse.

ANNEXE II : PRINCIPALES EVOLUTIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

L'encours de dette actuel (au 21/10/2022)

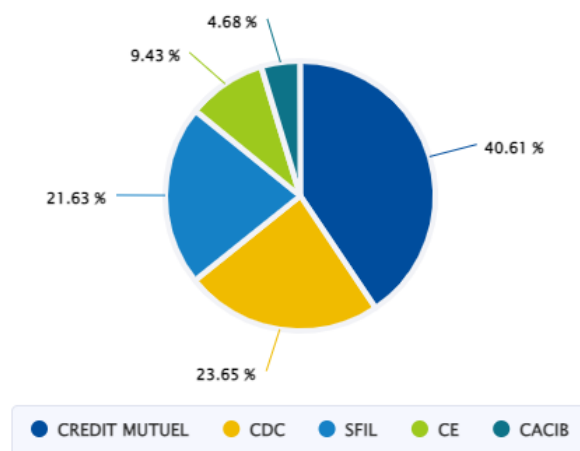
Au 21 octobre 2022, l'encours de dette de la ville de Talant s'élève à 7 649 393 € dont 358 280 € d'emprunt revolving. Il est constitué de 9 lignes de crédits conclus auprès de 5 partenaires bancaires différents.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 649 393 €	1,69%	10 ans et 11 mois	5 ans et 9 mois	9

Au 01/10/2022, l'emprunt de 1,4 M€ conclu en 2010 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 12ans au taux fixe de 2,64 % est arrivée à échéance. Il générait annuellement une annuité d'emprunt de 35,6 K€.

Des partenaires bancaires classiques et solides

Répartition par prêteur



CACIB : Crédit Agricole – Corporate & Investment Bank

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CE : Caisse d'Epargne

SFIL CAFFIL : Société française de financement local dont les emprunts sont commercialisés par La Banque Postale

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	<u>5 247 177,79 €</u>	<u>68,60 %</u>	<u>1,51 %</u>
Variable	<u>593 479,09 €</u>	<u>7,76 %</u>	<u>0,74 %</u>
Livret A	<u>1 808 736,54 €</u>	<u>23,65 %</u>	<u>2,53 %</u>
Ensemble des risques	<u>7 649 393,42 €</u>	<u>100,00 %</u>	<u>1,69 %</u>

Le taux moyen pour l'ensemble des risques est de 1,69 % (1,30% en octobre 2021).

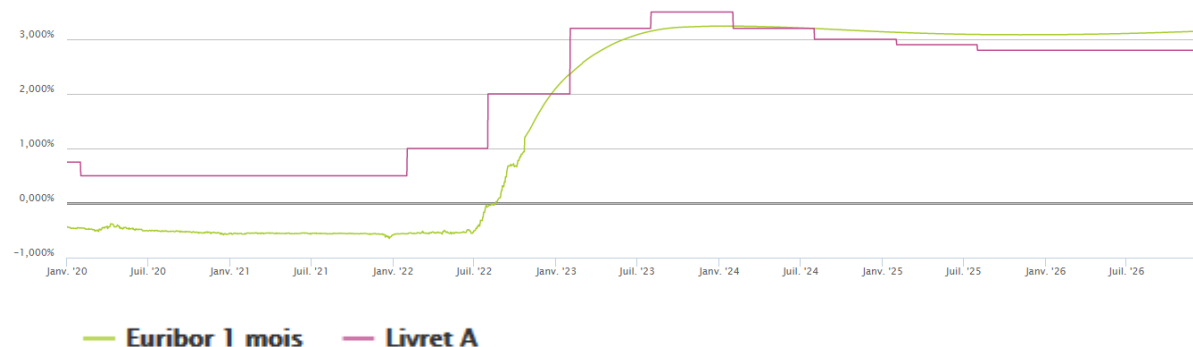
Deux facteurs expliquent cette évolution :

- Les indices de taux variables sont repassés en territoire positif depuis 2021
- L'année 2022 a été marquée par une hausse des index dérivés de l'inflation

Le taux du livret A est ainsi passé de 0,50% à 1,00 % en février 2022 puis à 2% en août et le taux du LEP de 1,20% à 2,40 % en février puis à 4,60% en Août. Cette évolution générera pour les deux emprunts concernés par cette indexation une charge d'intérêt supplémentaire de 23 K€ en 2023.

L'encours de dette talantais ne comporte aucun emprunt structuré et présente le niveau de risque minimal (classification 1 A selon la Charte GISSLER)

Hypothèses d'évolution des principaux indices financiers s'appliquant à notre encours de dette pour la période 2020-2026 (source finance active au 21/10/2022)



Notre encours de dette comporte actuellement un emprunt à taux variable basé sur Euribor 1 mois et deux emprunts CDC indexés sur le livret A. Au 21/10/2022, la cotation de l'Euribor 1 mois est de +1,209 (-0,5580% en octobre 2021) et le livret A est passé de 0,5 % à 2% en 1 an. Les hypothèses d'évolution affichent une tendance haussière des deux indices sur 2023 et une relative stabilité par la suite. La charge financière qui en découlera pèsera sur les exercices 2023 et 2024.

Les évolutions attendues de l'encours de dette (2023 et suivant)

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 sera de 7 357 915 € contre 8 352 171 € au 01/01/2022.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 357 915 €	1,83%	10 ans et 11 mois	5 ans et 9 mois	9

Sans nouvelle mobilisation d'emprunt en 2022, la commune poursuit son désendettement à hauteur de 0,99 M€ qui viennent s'ajouter au 0,96 M€ de 2021.

En 2023, l'annuité de la dette s'élèvera à 0,99 M€ dont 136 K€ d'intérêt et 854 K€ de remboursement de capital. 40 K€ d'ICNE Intérêts Courus Non Echus doivent être inscrits au budget 2023, ils seront diminués du montant des contrepassations intervenant sur l'exercice au titre des ICNE 2022, soit 23,3 K€.

L'emprunt prévisionnel devrait s'établir à hauteur de 3,1 M€ mais est encore susceptible d'évolution en fonction des arbitrages restant à intervenir et des ajustements nécessaires à l'équilibre du budget.

La mobilisation de nouveaux emprunts est probable en 2023 afin de participer au financement des investissements planifiés à hauteur de 3,5 M€.

Une mobilisation d'emprunt allant jusqu'à 2,8 M€ en 2023 reste soutenable pour la ville sachant qu'en 2023 la ville aura amorti 172K€ de capital supplémentaire durant l'année. Les intérêts de cette nouvelle dette pèseront majoritairement sur 2024

Le profil d'extinction de la dette montre que la période 2023-2024 reste favorable à un éventuel ré-endettement de la commune avec la dernière échéance d'emprunt de 183 K€ en 2023 de l'emprunt revolving.

Avec une durée de vie résiduelle de l'emprunt de 10 ans et 11 mois, une capacité de désendettement de 8 ans et 8 mois, le recours à de nouveaux emprunts demeure soutenable pour la commune à condition que la charge d'intérêts ne dégrade pas trop les ratios d'épargne.

LE BUDGET ANNEXE « GESTION DE L'ECRIN »

La saison 2022/2023 reposera sur 21 spectacles, soit 30 représentations, produits ou coréalisés avec des acteurs culturels de la région Bourgogne Franche-Comté. Cette programmation est enrichie de médiations culturelles à destination de tous. Ces actions intervenant dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) seront renforcées avec la présentation de deux spectacles à destination des scolaires talentueux (élémentaires et maternelles), des médiations culturelles régulières pour tous (répétitions, filage technique, visite des lieux...), une offre « découverte » auprès de d'habitants Relais », une médiation entre les élèves de l'option Théâtre du collège Boris Vian et une compagnie de théâtre de la région. L'offre PEAC représente 20% de la programmation de l'Ecrin.

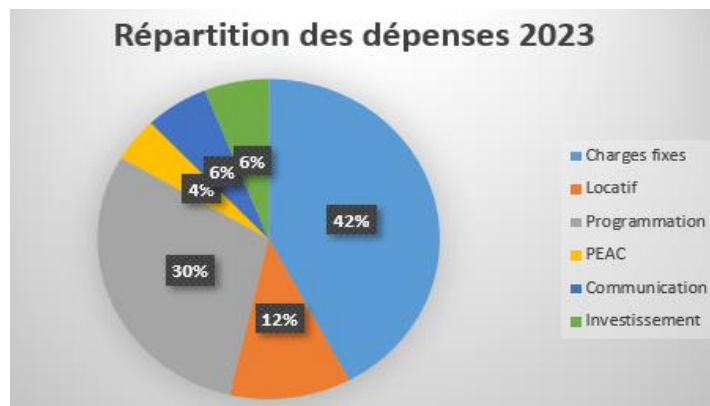
La construction budgétaire reposera sur le maintien d'une politique tarifaire d'accessibilité (prix médian du billet à 25 €) et sur le développement des offres de billetterie pour plus de proximité avec les administrés (abonnements, remises...).

Enfin, le développement commercial engagé pour la partie locative qui représente 27% des recettes (en moins de deux années d'exploitation, compte tenu de la période Covid) doit permettre de réduire la part de la subvention communale. Il aura permis, cette année de juguler la très forte augmentation des tarifs des fluides.

Le budget de l'Ecrin, soit 863 K€ en fonctionnement et 53 K€ en investissement (entièrement financé par la dotation aux amortissements), se présente de la manière suivante :

Dépenses :

- Masse salariale : 337 K€
- Fonctionnement courant : 473 K€
- Investissement : 53 K€



Recettes :

- Billetterie : 60 K€
- Location salle : 229 K€
- Subvention commune : 562 K€
- Subvention région : 12 K€

